

ChM/AL

CONGO BELGE  
ADMINISTRATION DE LA SURETE

Léopoldville, le 17 avril 1955.-

N° 05 / 33302 / 310

OBJET :

Orthographe exacte de nom.

-:-

*Cl*  
*1499/Pop. et Immatriculation*  
*3/1/55*

NOTE POUR MESSIEURS LES PREPOSES

A L'IMMATRICULATION (TOUS)

*à Rubengeri.*

*(5)*

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la circonstance qu'une certaine diversité est fréquemment constatée dans l'orthographe des noms mentionnés par les immigrants, lors de l'établissement des bulletins d'inscription et attestation d'immatriculation.

Cette diversité existe surtout dans l'orthographe des noms de famille des étrangers, des helléniques en particulier.

Je vous prie de noter que seul doit être entériné le nom inscrit dans le passeport, et selon l'orthographe sous laquelle il figure dans ce document.

LE GOUVERNEUR GENERAL,  
p.o. L'Administrateur-Adjoint de la Sûreté,

*[Signature]*

P. PONCELET.-

